

Philippe Dorthe écrit au préfet

Conseiller général du 1^{er} canton de Bordeaux et conseiller régional, Philippe Dorthe a écrit au préfet Francis Idrac pour s'émouvoir de tracts publicitaires proposant la livraison d'apéritifs à domicile : « Même si les textes légaux concernant l'abus d'alcool y sont mentionnés, il me semble que ces publicités sont à la limite de la légalité, écrit-il. Vous avez, dans les offres proposées, une formule dite Étudiant. Comme vous le savez, l'alcoolisme en France est un des premiers éléments affectant la santé publique, notamment chez les jeunes. (...) Si vous allez chercher les adresses de ces sociétés, vous remarquerez qu'elles sont référencées dans la rubrique Services-Aides à domicile, au même titre que les associations d'aide aux personnes âgées ou handicapées. » Après avoir précisé qu'il est « loin



Philippe Dorthe, conseiller général du 1^{er} canton de Bordeaux

PHOTO DR

d'être un rigoriste » et qu'il a le sens de la fête en « Gascon de naissance », Philippe Dorthe demande

au préfet quelles mesures légales il entend prendre « pour combattre ce fléau ».

50 3107/07

à réduire